

## □ ENTREVUE □

*Depuis septembre dernier, M. Singleton remplit les fonctions de conseiller principal à la Direction générale de l'administration du personnel. En cette qualité, il est responsable d'un certain nombre de projets spéciaux, dont l'un concerne le problème du SIDA. Il a volontiers accordé à Liaison une entrevue au cours de laquelle il nous a parlé de ce projet.*

**Sylvie Gauvin:** *Pouvez-vous nous dire pourquoi le projet concernant le SIDA est administré par une autre direction générale que celle qui s'occupe habituellement des questions de santé?*

**Howard Singleton:** La Direction générale de l'administration du personnel est responsable de la santé des employés du Ministère. Le SIDA a fait l'objet d'un projet spécial parce qu'il s'agissait d'un nouveau phénomène exigeant l'adoption d'une nouvelle politique et de nouvelles mesures préventives. Lorsque celles-ci auront été mises en place, il est probable que le projet spécial prendra fin et que la question sera traitée de la façon habituelle.

**S. G.:** *Le dépistage obligatoire n'est-il pas une atteinte à la liberté individuelle?*

**H. S.:** La question du dépistage est complexe, et je devrais sans doute l'éclairer par quelques explications. Les tests dont il s'agit n'ont pas pour but de déceler si le sujet est atteint de la maladie du SIDA, mais s'il a été exposé à celle-ci et si son sang contient donc des anticorps. Les personnes présentant des anticorps sont dites "séropositives". La maladie peut ou non se déclarer chez elles. Les tests ne viseraient par conséquent pas à déterminer si un employé est atteint de la maladie, mais plutôt s'il est susceptible d'en être atteint ou de la transmettre à d'autres. Si la

maladie se déclare réellement chez quelqu'un, cette personne en souffrira et présentera des symptômes qui seront décelés par un médecin; il s'agit d'une question entièrement différente. Nous ne parlons pas de ceux chez qui la maladie du SIDA s'est déclarée, mais de ceux qui ont apparemment été exposés à cette maladie et sont par conséquent séropositifs.

Si les tests n'ont pas pour but de déceler une maladie et si les sujets séropositifs peuvent être en bonne santé, pourquoi la question du dépistage s'est-elle posée?

Le SIDA a fait l'objet d'un projet spécial parce qu'il s'agissait d'un nouveau phénomène exigeant l'adoption d'une nouvelle politique et de nouvelles mesures préventives.

Les autorités médicales semblent convenir qu'il ne sert à rien de soumettre au dépistage l'ensemble de la population ou la totalité du personnel d'une firme commerciale ou d'un ministère, par exemple. Mais il peut être souhaitable d'y soumettre certaines catégories de gens. Ce serait le cas des

membres du Service extérieur ou du moins de ceux qui ont reçu des affectations dans des régions insalubres, ceci pour deux raisons. Tout d'abord, avoir subi les tests pourrait permettre aux intéressés d'être membres, à l'étranger, de "banques de sang ambulantes" que formeraient les employés de nos missions — et peut-être d'autres missions diplomatiques — qui seraient prêts à se donner mutuellement du sang en cas de nécessité. Nous avons pour premier souci de répondre aux besoins de notre propre personnel. Toutefois, nous pourrions — bien qu'aucun mécanisme n'ait encore été établi à cette fin — coopérer avec d'autres pays à la création d'une banque de sang, de façon à y faire participer un plus grand nombre de personnes et à disposer par conséquent d'une plus grande variété de types sanguins. Ce projet exigerait une forme quelconque de dépistage du SIDA, parmi d'autres tests tels que la détermination du groupe sanguin.

La deuxième raison de soumettre à des tests le personnel du Service extérieur est plus controversée.

Selon certains experts, le virus VIH latent chez les sujets séropositifs pourrait être activé (ce qui entraînerait une évolution vers la maladie pleinement déclarée du SIDA) par l'exposition à d'autres maladies infectieuses telles que la malaria, l'hépatite B ou certaines maladies vénériennes. Ces experts préconisent par conséquent que les sujets séropositifs ne soient pas envoyés dans des pays insalubres. Ils pensent également que, chez ces sujets, l'administration de vaccins vivants peut déclencher l'évolution vers une maladie déclarée. Ils recommandent par conséquent que ces personnes ne soient pas envoyées dans les pays pour lesquels ce genre de vaccination est exigé.